



LES ARTICLES ET VIDÉOS LES PLUS CONSULTÉS SUR LESECHOS.FR

1. Les chefs d'entreprises lancent un « cri d'alarme »
2. Notre sélection pour la Fête du cinéma
3. Les prix des communications en Europe vont fortement baisser
4. Les ministres dévoilent leur patrimoine
5. BNP Paribas aux Etats-Unis : Bonnafé reconnaît « des dysfonctionnements » et « des erreurs »

LE POINT DE VUE

de Nicolas Lecaussin

Le pacte de responsabilité aura peu d'effet sur le chômage

D'après le gouvernement, 190.000 emplois de plus, 60.000 emplois de moins d'après la Direction du Trésor. Il s'agit des effets du pacte de responsabilité et de la baisse des charges et d'impôts pour les entreprises que le pacte doit mettre en place. Notre institut, l'Iref, s'est penché lui aussi sur ces mesures dans une étude qui vient de paraître. Et les conclusions sont très éloignées de celles du gouvernement ou du Trésor. Le pacte n'aura aucun effet sur le taux de chômage. Il y aura, bien sûr, des créations d'emplois : entre 106.000 et 137.000 emplois d'ici à la fin de l'année 2015. Néanmoins ces créations d'emplois seront presque totalement compensées par la hausse de la population active (+ 120.000 entrants par an).

En conséquence, les allègements annoncés par Manuel Valls n'auront qu'un effet très limité sur le taux de chômage, qui restera stable (10,5 %) si la croissance s'établit aux alentours de 1 % en 2015 ou baissera légèrement (10,2 %) si la croissance atteint 1,5 % en 2015.

Lors de son discours devant l'Assemblée du 8 avril dernier, le Premier ministre, Manuel Valls, annonçait, pour 2015, une baisse des charges de 30 milliards d'euros. Parmi ces mesures, deux porteront directement sur les entreprises. La première mesure concerne le maintien du crédit impôt compétitivité emploi (Cice), qui représentera 20 milliards de baisse de charges. La seconde mesure concerne la suppression des cotisations Urssaf pour les salaires égaux au SMIC et l'allègement de ces mêmes cotisations pour les salaires inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC. Ces allègements représen-

ront une baisse des charges de l'ordre de 4,5 milliards d'euros. A cela s'ajouteront 5,5 milliards d'euros de baisse de cotisations familiales (dont 4,5 milliards de baisse des cotisations familiales pour les salaires inférieurs à 3,5 SMIC à partir de 2016 et 1 milliard de baisse de cotisations familiales pour les artisans et indépendants à partir de 2015).

Les créations d'emplois seront compensées par la hausse de la population active.

Il eût mieux valu baisser les impôts des entreprises.

L'étude de l'Iref ne s'intéresse qu'aux allègements pesant directement sur les entreprises pour l'année 2015, soit un allègement de 24,5 milliards d'euros. Les résultats de l'analyse économétrique montrent qu'une baisse d'un point du coût du travail permet de créer environ 110.000 emplois. Il apparaît donc clairement que les mesures annoncées par le Premier ministre, si elles ne sont pas contrebalancées par une hausse de la fiscalité impactant les entreprises, auront une influence positive mais limitée sur l'emploi. En d'autres termes, les mesures favorables aux entreprises permettront de contenir la tendance haussière du chômage mais seule une reprise soutenue, supérieure à 1,5 % de croissance, combinée avec les allègements des charges des entreprises, per-

mettra de réduire effectivement le niveau de chômage. De plus, la question de l'allocation des dépenses publiques (ou de la réduction des charges) demeure. En effet, les 30 milliards de baisse de charges tels qu'annoncés par le gouvernement ne créeront, au mieux, que 137.000 emplois, soit un coût (pour le public) de près de 220.000 euros pour 1 emploi. Aussi, il est permis de s'interroger sur l'efficacité relative d'un tel dispositif.

Pourquoi Manuel Valls ne s'est-il pas inspiré des réformes lancées par David Cameron pour stimuler la création d'emploi ? En effet, depuis 2010, les impôts sur les entreprises (« corporate tax ») ont été réduits de 6 points pour atteindre 22 % en 2014. Dans le même temps, les impôts sur les petites entreprises ont été plafonnés à 20 % et l'impôt sur les gains en capital des entrepreneurs a été réduit à 10 % jusqu'à 5 millions de livres.

Bien qu'il ne soit pas possible d'attribuer directement la reprise anglaise actuelle à ces réformes, plusieurs études démontrent qu'elles ont activement participé à la création de plus de 1,4 million d'emplois entre 2010 et mi-2013. Ainsi, le chômage a diminué dès octobre 2011 (8,4 %) pour atteindre 7 % début 2014. Sur la même période, le chômage français est passé de 9,7 % à 10,8 % et, comme l'indiquent nos prévisions, les mesures annoncées ne permettront de le réduire que très faiblement.

Nicolas Lecaussin est directeur du développement de l'Iref et auteur de « L'Obsession antilibérale française » (Libréchange, 2014).